



Conseil de la Ville

Règlement RV-2003-00-90 décrétant l'ouverture de rue sur les lots 176-150-1, 176-110 et 176-123 du cadastre de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon (rues Simoneau, Béland et Laliberté, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Ouverture de rue**

Le Conseil ordonne l'ouverture de rue sur les lots 176-150-1, 176-110 et 176-123 du cadastre de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, tel qu'illustré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre, Roger Arsenault, minute 11 000.

Adopté le 3 avril 2003

(signé) Jean Garon

(signé) Danielle Bilodeau

Jean Garon, maire

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 17 MAI 2003